



INCENDIE ET ÉVACUATION POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE TYPE J ET U

OBJECTIF(S)

- ✓ Comprendre les principes de développement d'un feu,
- ✓ Appréhender les risques particuliers liés aux établissements recevant du public de type J et U, ainsi que les grands principes de prévention incendie liés à ces types d'établissements,
- ✓ Agir sur un départ de feu et procéder à l'évacuation des personnes avant l'arrivée des secours (principe de transfert horizontal),
- ✓ Exploiter le système de sécurité incendie et manipuler un extincteur.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Le personnel soignant.

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

DURÉE

03H30 (une demi-journée).

DÉLAI D'INSCRIPTION

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 2 à 10 stagiaires.

PROGRAMME

- Statistiques liées aux incendie en ERP de type J et U.
- Le feu et l'incendie.
- Les dangers liés aux incendies.
- La réglementation relative aux ERP de type J et U.
- Le service de sécurité incendie.
- Les risques spécifiques dans les ERP de type J et U.
- Les grands principes de prévention.
- L'organisation de l'intervention :
 - Levée de doute.
 - Prévenir et accueillir les secours.
 - Évacuation du site soit par transfert horizontal soit par les communications existantes.
 - Combattre un début d'incendie.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Visite du site.

Exercices d'évacuation et de manipulation d'extincteur sur bac à feu.

MOYEN(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Un formateur pour 10 stagiaires.

Matériel incendie (extincteurs, bac à feu ...)

VALIDATION DE LA FORMATION

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

En ERP de type J, la réglementation impose des exercices pratiques ayant pour objet d'instruire le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie, et qui doivent avoir lieu au moins une fois par semestre (arrêté du 25 juin 1980 article J39).

En ERP de type U, elle impose que des exercices d'évacuation simulée doivent être organisés périodiquement afin de maintenir le niveau de connaissance du personnel (arrêté du 25 juin 1980 article U47).

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

N/A.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Prévoir l'accès à l'ensemble du site.

Si nécessaire : en amont de la formation, nous informer des consignes particulières applicables au site et faire remplir le Plan de Prévention.